

Toute une année !

2021 a été un tournant dans la pandémie de la COVID-19. Une année où les mois se sont succédé sans jamais se ressembler, allant du couvre-feu au passeport vaccinal, en passant par une campagne de vaccination de masse sans précédent. Une année où tout s'est accéléré, où le monde du travail, dans bien des secteurs, a été transformé à jamais.

Pour l'ASSTSAS, 2021 a été une période intense de développement et de production, de partenariat tissé serré et d'accompagnement de la clientèle, le tout avec la souplesse comme mot d'ordre. Nous pensons au travail réalisé avec le MSSS pour la vaccination du personnel de la santé contre la COVID-19 et à la collaboration avec les MSI¹ pour la prévention des troubles musculosquelettiques chez les vaccinateurs². Nous songeons avec fierté au déploiement du programme de formation *Principes pour le déplacement sécuritaire de personnes* (PDSP), à tous les nouveaux moniteurs formés et à l'édition du matériel pédagogique.

L'année se boucle avec la création d'un nouveau parcours de sept formations³, qui s'intitule *Bases essentielles d'un préventionniste*. Une offre conçue pour les préventionnistes du réseau de la santé et des services sociaux, mais qui s'adresse à toute personne responsable de la prévention.

Des changements en SST

Pour l'ensemble des acteurs en SST du secteur, 2022 s'inscrit sous le signe de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*, entrée en vigueur en octobre 2021. Elle apporte plusieurs modifications à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) et fournit un nouveau cadre légal pour la prévention en milieu de travail.

Comme toujours, l'ASSTSAS se fait un devoir de vous accompagner durant cette transformation. Au cours des prochains mois, nous relaierons l'information transmise par les instances gouvernementales et

Vous reconnaîtrez nos communications et nos publications liées à la modernisation de la loi par ce pictogramme.

par la CNESST, en prenant soin de l'adapter en fonction des réalités de notre secteur. De plus, nous sommes à développer une série d'outils qui vous permettront de répondre adéquatement aux nouvelles obligations légales en matière de SST. Vous reconnaîtrez nos communications et nos publications liées à la modernisation de la loi par ce pictogramme.



Le dossier du prochain numéro d'*OP* fera un tour du sujet afin que vous puissiez vous familiariser avec la nouvelle loi. D'ici là, l'équipe de l'ASSTSAS vous souhaite une année remplie de projets paritaires pour améliorer votre milieu de travail et pour nourrir l'esprit d'équipe. Bonne année 2022 ! ■

RÉFÉRENCES

1. Les Méthodes de soins informatisées. msi.expertise-sante.com/fr
2. Le terme *vaccinateurs* désigne toute personne qui pratique la vaccination. Il inclut à la fois les vaccinateurs et les injecteurs. L'ensemble des outils développés se retrouvent à cette adresse : asstsas.qc.ca/vaccination-covid
3. Pour connaître les prochaines dates de *Bases essentielles d'un préventionniste* et notre offre de formations, dans nos locaux et en ligne, consultez les pages 22 et 23 du présent numéro.



Mona Landry
coprésidente patronale



Jennifer Genest
coprésidente syndicale



Nathalie Paré
directrice générale
dg@asstsas.qc.ca